

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT
DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



CIRAD, Centre de coopération internationale
en recherche agronomique pour le développement
CIFOR, Center for International Forestry Research
ONFI, Office National des Forêts internationales

Compte rendu de mission
à Bamako du 29 janvier au 2 février 2017

Compte rendu succinct de mission

UCC	: Mali
Rédacteurs	: Pierre Montagne, Adama Coulibaly
Date	: du 29 janvier au 2 février 2017
Lieu	: Bamako
Objet	: Appui à l'Equipe UCC Mali
Ordre du jour	: 1/ IdSahel : Etat d'avancement des travaux d'inventaire et cartographie pour élaboration des PSG ; 2/ SEDR : Rédaction des SDAFC 3/ Préparation des modalités d'harmonisation des politiques forestières bois-énergie des 3 pays FONABES 4/ DNEF : <ul style="list-style-type: none">• Présentation FONABES au nouveau DG• Point d'élaboration des PAGS (C2)• Préparation composante 3 CFD et mise au point BDD 5/ UCC : <ul style="list-style-type: none">• Etude Suivi-environnemental (étude comparative)• Préparation composante 2b (reprise des marchés ruraux dans les 9 sites cibles : étude préalable et proposition méthodologique) 6/ Préparation de l'enquête « prix » Composante 4 7/ Point site web www.fonabes.org
Personnes rencontrées	: <ul style="list-style-type: none">- Adama Coulibaly, responsable UCC Mali- Mariam Sissoko, assistante UCC Mali- Bruno Sicart, représentant IRD- Boureima Camara, DNEF- Amadou Sarr, Consultant WEB- Gora Diop ; consultant SEDR- Jean Koné, Id Sahel- Mahamadou Magassouba, IdSahel- Mahamadou Lamine Koné, consultant pressenti

	<ul style="list-style-type: none"> - Seydou Balla Sissoko, consultant pressenti - Fatama Coulibaly, IdSahel - Mohamed Lamine Diakité, AFD
Lieu de réunion	- Les discussions UCC se sont déroulées dans les locaux de l'UCC Mali dans les locaux FONABES de l'IRD Bamako

1. Introduction

La mission du chef de projet, accueillie par le responsable UCC Mali, a été organisée du 29 janvier au 2 février 2017. Voir le calendrier de travail préalablement établi (annexe 2).

2. Composante 1b : élaboration des SDAFC

Le travail de rédaction des 3 SDAFC se poursuit. Ils devraient être disponibles à la fin de ce mois comme convenu lors de la réunion de décembre 2016 des UCCs à Ouagadougou.

Une relecture du SDAFC de Kéléya a été faite avec le consultant SEDR. Des coquilles et autres corrections de forme et de fonds devraient être faites dans la semaine.

3. Composante 2 : élaboration et mise en œuvre des PAGS/PSG

3.1 Composante 2a : Elaboration des PAGS

3.11 Inventaires des terroirs forestiers par IdSahel

Une réunion a été organisée le mercredi 1^{er} février chez le partenaire IdSahel bénéficiaire de l'avenant contractuel de réalisation des inventaires dans les 9 terroirs forestiers et au final de rédiger les 9 PAGS / PSG.

Les travaux se sont déroulés du 20 décembre 2016 au 12 janvier 2017. Un rapport provisoire d'exécution a été formellement remis à l'UCC. Il doit être amélioré sur le fonds et la forme avant fourniture d'une version finalisée.

De la réunion de restitution du 1^{er} février 2017, il faut en retenir :

- Présentation de quelques éléments du rapport inventaires :
 - Lors des travaux de terrain, un agent forestier était présent ;
 - La méthode d'inventaire retenue a été celle du 4^{ème} arbre :
 - Ouvrir des transects suivant les toposéquences du domaine;
 - Suivre ces transects et s'arrêter tous les 150 mètres (pas étalonné au mètre) ;
 - Déterminer au pas la distance R - point d'arrêt - 4^e arbre le plus éloigné de ce point
 - Repérer, outre les quatre arbres, les arbustes, arbrisseaux... contenus dans l'aire décrite par R.
 - Mesurer leur circonférence à 1,30 m (C_{1,30m})
- Cette méthode de calcul de volume à l'hectare du bois de feu (ou méthode SED) est simple et facile à vulgariser. Le passage de l'effectif au volume cubique est obtenu après application des quotients définis pour chaque classe de grosseur dans le document de manuel d'aménagement élaboré par la SED (Yves Nouvellet, Marge – CIRAD – Forêt Juin 2002)
- L'enjeu, après avoir fait les calculs des volumes stocks (en m³/ha), est de déterminer les quotas pour une exploitation durable dans le cadre des marchés ruraux qui devraient être installés dans les 9 villages cibles ;

Pour schématiser la méthode utilisée par IdSahel, en référence au tableau 4 du rapport provisoire (voir annexe 3), nous prenons le cas du calcul choisi pour établir le quota du massif forestier de Sido (commune du même nom).

- On établit en premier lieu la surface du terroir forestier avec des relevés dits de délimitation qui sont retenus après concertations intervillageoises soit 1494 ha à Sido;
- Les relevés de l'inventaire permettent de calculer le volume de bois vert stock en m³/ha de 18,991 m³/ha auquel il est possible de rajouter le volume de bois mort soit 0,001 m³/ha pour obtenir un

volume stock de 18,992 m³/ha et donc $18,992 \times 1494 = 28\,374\text{ m}^3$ qui est le volume stock de ce massif évalué à partir de l'inventaire.

- IdSahel, à partir du manuel d'aménagement SED de 2002 relève pour la commune de Kéléya (limitrophe de Sido) une pluviométrie de 885 mm/an et une productivité de 1,014 m³/ha/an à laquelle on ajoute le bois mort pour obtenir le quota théorique de $1,014 + 0,001 = 1,015\text{ m}^3/\text{ha}/\text{an}$. Le manuel d'aménagement recommande que 60% de cette productivité peut-être retenue comme base de calcul du quota. Ceci nous donne pour une productivité de 1,015 m³/ha/an un quota de 0,609 m³/ha/an soit $0,609 \times 2,3 = 1,4\text{ stère}/\text{ha}/\text{an}$ donc $1,4 \times 1494 = 2091\text{ stère}$ sur une rotation de 9 an donc 232 stère/an à prélever du massif de Sido.
- Ce quota apparait très en deçà des réalités socio-économiques constatées dans la commune où les enquêtes flux réalisées en 2015 et 2016 montrent des flux annuels compris entre 10 et 20 000 tonnes par an soit de 30 à 60 000 stères pour une vingtaine de villages. Si l'on retient un flux moyen de 40 000 stères, cela met l'exploitation annuelle à 2000 stères par village. Bien au-delà de ce que devrait être, sur la base de la productivité annuelle, ce quota. Il apparait dès lors inéluctable de tenir compte de ces prélèvements illicites qui, de toute façon se poursuivront jusqu'à ce que le dispositif marchés ruraux soit en mesure, au travers du contrôle des flux qui sera mis en place avec les responsables de la SRGB, les agents communaux de contrôle et les agents du poste forestier de Sido, ne soient en mesure d'assurer son rôle qui est bien évidemment de faire en sorte que la durabilité de cette exploitation ne soit assurée.
- Cette question des modalités de calcul des quotas d'exploitation a été discutée avec le partenaire IdSahel qui a réalisé les inventaires des massifs forestiers mais aussi lors d'une réunion à la DNEF. IdSahel, toujours sur la base du manuel d'aménagement de 2002 vérifiera ses premiers calculs et en déduira une nouvelle proposition à même de répondre aux contraintes de la surexploitation constatée actuellement (et de l'impossibilité de l'empêcher à court terme) et de mettre en place les bases de la gestion durable liée à la restructuration des SRGB au travers des formations et informations des acteurs et surtout de la mise en place de ce contrôle des flux au travers de prélèvements d'ordre fiscaux. La méthodologie utilisée par projet FONABES repose sur la combinaison des techniques d'*échantillonnage par stratification* et d'*échantillonnage aléatoire simple*, avec utilisation de la télédétection SDA, 2015. Cette cartographie des formations forestières et des systèmes d'occupation du sol au niveau du bassin d'approvisionnement en bois énergie de Bamako est réalisé conformément à une méthodologie communément définie par le projet FONABES.

3.2 Composante 2b : Restructuration de 6 SRGB (Kéléya et Sido) et création de 3 (Dogo)

La validation des PAGES/PSG va impliquer au préalable l'organisation de séances de restitution des données d'inventaire, des parcellaires, des quotas et d'obtenir l'approbation des acteurs locaux notamment des futures SRGB, des postes et du cantonnement de Bougouni et bien sur du préfet qui validera en dernier ressort. C'est aussi lors de ces séances qu'il sera déterminer les activités d'aménagement par tous les acteurs (villages, Id Sahel, chef de poste forestier, GTGD, FONABES).

Les PAGES / PSG devraient être disponibles et validés au plus tard le 15 mars 2017.

Une étude préalable au niveau des villages doit être confiée à 2 consultants (Mahamadou Lamine Koné et Seydou Balla Sissoko, consultants pressentis sous le couvert de l'UCC pour faire une proposition méthodologique de restructuration et de création des SRGB. Un TDR a été élaboré sur la base de ceux rédigés pour la même activité par l'UCC Niger. Il sera la base de rédaction de l'avenant contractuel.

L'enjeu est d'éviter de refaire les mêmes erreurs que par le passé. Il apparait fondamental par exemple de revoir complètement les relations institutionnelles internes aux SRGB et faire en sorte que les relations familiales préexistantes soient bannies.

Les consultants devront, à partir de leurs expériences similaires de création des SRGB du PGDF et AMADER, proposer un cadre méthodologique clair pour parvenir à ce que les 9 SRGB soient fonctionnelles.

Les consultants devront établir :

- un état historique des ex-SRGB mises en place par PGDF et AMADER dans les années 1995 – 2005 comprenant notamment les informations détaillées de ces structures (composition et fonctions à l'époque, fonctionnement avec la durée, expérience positive ou négative et pourquoi etc..), place des femmes et autres catégories sociales non impliquées dans ces marchés ruraux (au titre de responsabilités administratives ou financières ou encore comme producteurs de bois-énergie) etc... Un rappel des démarches de création PGDF et AMADER sera fait;
- une évaluation de la possibilité de restructurer ces SRGB voire (Dogo) de création en veillant à conserver l'idée du marché rural, « lieu et place de vente de bois-énergie mais où les producteurs sont petit à petit professionnalisés sans exclusion des autres catégories sociales villageoises ;
- une proposition détaillée (sur la base des approches SED PGDF et AMADER, avec les ajustements retenus au travers des entretiens dans chaque village) pour remettre en place une SRGB (ou la créer à Dogo) il s'agira de préciser un calendrier compatible avec celui du projet mais aussi de prévoir l'organisation « d'élections » des responsables et autres acteurs membres de ces nouvelles SRGB qui bénéficieront des investissements du projet à la bonne compréhension des PAGS/PSG.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Etape 1 : 1^{er}/2 - 15/3 : Conception de la méthodologie de restructuration / création des SRGB. Les consultants travaillent en binôme
- Etape 2 : 15/3 – 15/6 : Travaux de restructuration et création des SRGB. Le consultant animateur assurera la restructuration des 6 SRGB et la création de 3.
- Etape 3 : 15/6 – 15/9 : Lancement exploitation et suivi

Des recommandations devront être faites pour :

- restructurer les SRGB, comment assurer leur opérationnalité, avec la participation des femmes.
- D'autres points devront être identifiés pour que ces marchés ruraux, enfin, aient une durée de vie supérieure à celle des projets !!

L'UCC est chargée d'élaborer les projets de TDR et le budget au plus vite pour engager les travaux avant une réunion envisagée les 21 – 24/02/2017.

La durée d'intervention de ce binôme sera, dans chaque village, d'une journée, durée nécessaire pour établir un dialogue 1/ avec un focus groupe pour une discussion le matin et 2/ avec des personnes individuelles pour des échanges l'après-midi.

Ces échanges devront être restitués par écrit à l'UCC de façon à ce que celle-ci soit en mesure de bien assurer le suivi de ces restructuration / création des SRGB.

4. Composante 3 : CFD

4.1 Composante 3a : Base de donnée

La mise en place d'un CFD fonctionnel implique la mise en place d'une base de données qui est en mesure de traiter au jour le jour les flux de produits à un poste situé dans la commune la plus en aval des flux. Ce dispositif a été testé de 2010 à 2012 dans le cadre du projet Gesforcom et avait donné des résultats plutôt encourageants. Il avait ainsi été démontré que le dispositif de CFD pouvait être autofinancé par les prélèvements fiscaux réalisés sur les transporteurs (prise en charge des 6 motos + carburant et rémunérations des 6 agents de contrôle communaux). Le vrai problème de cet expérience avait été que des actes de mauvaise gouvernance avec implication des agents de l'AF locaux avait cassé la dynamique et enlever toute crédibilité au dispositif. Un travail d'étude rétrospective va faire le point et recommander des modifications conceptuelles.

Le responsable UCC Mali, a présenté la BDD utilisée au Niger ainsi que le manuel d'utilisation élaboré à l'époque.

Il est retenu qu'il devra en assurer une mise à jour avec Souley doudou avant de réfléchir aux modalités de formation des agents de CFD.

En cas de reprise/relance du CFD, il a été proposé que le projet, en relation avec la DNEF, prépare la formation d'un agent informaticien de cette dernière pour faire le suivi de son fonctionnement et la correction des éventuels bugs.

- A échéance du mois d'aout – septembre le projet prévoit le démarrage de la composante 3 (relance du CFD).
- En relation avec l'UCC Niger, qui va réaliser un travail d'étude pour évaluer les raisons de l'échec de 2012, l'UCC Mali va mettre en place les bases d'un CFD conforme au dispositif des 3 communes marqué par la commune de Dogo la plus éloignée, puis celle de Sido et enfin celle de Kéléya la plus proche de Bamako (140 km.). La composante 3 (mise en place du CFD) est un des principaux objectifs à atteindre par FONABES.
- Les discussions avec le chef de cantonnement EF de Bougouni ont montré :
 - Que l'AF du cercle est en attente du feu vert de la DNEF pour s'engager pleinement
 - Le Cantonnement est entièrement d'accord avec l'approche FONABES de considérer que la demande de combustibles ligneux doit être satisfaite et que son rôle est d'assurer la production par les marchés ruraux. Que ces derniers, outils d'aménagement forestier, doivent être fonctionnels. L'expérience passée a montré que les bureaux d'études contractés par PGDF et AMADER n'avaient pas fait le travail avec toute la rigueur exigée. FONABES, avec les travaux de restitution du SDACD, de concertation inter et intra-communales et de délimitation des terroirs forestiers, à créer des conditions de succès des MRx restructurés.
- Les discussions avec le préfet de Bougouni se sont déroulées dans les mêmes conditions : la préfecture soutient l'expérience FONABES.

4.2 Mise en œuvre en relation avec la DNEF

Une rencontre à la DNEF a permis de faire un point informatif de l'évolution des travaux de FONABES en présence de 6 cadres de l'administration sous la présidence du DNEF adjoint.

Il ressort :

- Que l'administration sera associée (comme elle l'a été pour les travaux d'inventaire des terroirs forestiers villageois) à la mise en place du CFD dans les communes cibles,
- Que la composante 3 doit être une occasion pour relancer les activités de contrôle des flux de bois-énergie dans les 3 communes alors que près de 20 000 tonnes passent annuellement par Kéléya et rejoignent Bamako sans que les prélèvements fiscaux ne soient à la hauteur
- Que les quotas seront fixés par les PAGS et tiendront compte de la réalité d'une exploitation aujourd'hui très largement illégale dans le sens qu'elle ne s'appuie sur aucun PAGS. Avec les 9 SRGB qui devraient être soit restructurées pour les 6 de Kéléya et Sido et 3 créées pour Dogo, il existe une opportunité de mettre en place un nouveau cadre de gestion durable qui ne concernera malheureusement que 10% des villages des 3 communes (9 /102). Le CFD mis en place devra tenir compte de cette réalité : il ne serait pas judicieux de développer des SRGB avec des contraintes de quotas trop fortes impossibles à faire respecter avec les 90 autres villages qui pourraient continuer à exploiter de façon irrationnelle créant dès lors un phénomène de concurrence déloyale.
- De choisir un nouveau point focal de FONABES, l'ancien est parti à la retraite.
- Ce point sera étudié par les travaux d'étude sur l'harmonisation des politiques forestières envisagée notamment par une utilisation de l'outil fiscal (en créant un différentiel significatif entre le BE exploité par les SRGB et celui non d'origine marchés ruraux).

5. Composante 4 :

5.1 Harmonisation des politiques forestières dans les 3 pays

- En référence aux TDR du projet, il a été rappelé par le Chef de Projet que toutes les activités réalisées dans les 3 pays visaient à engager l'harmonisation des politiques forestières bois-énergie

pour l'approvisionnement des villes en combustibles ligneux. On part de l'idée que, dans les 3 pays, les formations forestières sont similaires (avec bien sûr des stratifications différentes en lien avec les conditions physiques) et que donc la question de l'approvisionnement en bois-énergie se pose plus concernant les modalités d'aménagement forestier et surtout de la mise en exploitation avec les structures de production ad hoc telles que développées dans les 3 pays depuis une vingtaine d'années. Il s'avère que ces 3 « modèles » relativement similaires donc pourraient être rapprochés pour tenir compte des points positifs et négatifs rencontrés dans chaque pays après 25 ans.

- Il a été retenu le dispositif suivant :
 - Recrutement d'une équipe de 3 consultants sénior forestier spécialistes des politiques forestières pour la réalisation d'une mission qui se déroulerait en 3 étapes
 - Etape 1 : Identification comparée des atouts et limites des actions développées dans le secteur bois-énergie depuis 25 ans (partir du premier travail chapitre 8 des 3 SDACD)
 - Etape 2 : Mise en perspective des travaux engagés par les 3 UCC depuis janvier 2015 notamment des travaux SDACD, SDAFC et composantes 2 et 3
 - Etape 3 : Organisation de 2 ou 3 rencontres inter-pays pour analyser ce qui peut être retenu dans chaque pays des expériences vécues des 2 autres
 - Enfin, une étape 4, mais qui peut ne pas concerner le projet, serait d'intégrer ces éléments dans le cadre légal et réglementaire de chaque pays.
 - Dans un premier temps, les 3 UCCs devront engager des réflexions sur la nécessité de mise en commun des acquis 3 pays par l'identification d'un consultant spécialisé;
 - un TDR sera élaborer pour conduire l'étude en vue de définir les convergences des politiques bois-énergie en question, et de dégager les perspectives en rapport avec les objectifs de FONABES.
- Le travail sera conduit par un chef de file nigérien avec des correspondants à identifier au Burkina et au Mali.
- Dates butoirs : le 20 février 2017 avec comme leader le responsable UCCs Niger qui assurera la rédaction du premier jet de ces TDR qui seront diffusés dans les 2 autres UCC. Chaque responsable UCC fournira le CV des consultants.

5.2 Suivi des prix

La version quasi finale des enquêtes prix combustibles domestiques a été réalisée avec le consultant BDD 3 pays.

Il doit remettre ces fiches en ordre et en revoir la forme pour qu'elles soient applicables dans les 3 pays (sans en changer le contenu). Les 3 responsables UCC doivent donc formellement les approuver.

Le consultant BDD UCC Mali pourra engager les enquêtes terrain (bord de route, ville) au plus vite et fournir les premiers résultats en terme de prix moyens des différents produits et structures des prix. Un budget sera élaboré par l'UCC Mali.


6. Suivi environnemental

Une réunion s'est déroulée à la DG de l'IER pour étudier l'intérêt d'un ou de plusieurs chercheurs pour ce travail d'étude diachronique d'évolution des formations forestières d'un massif forestier du bassin de Bamako. Le choix du site qui serait étudié devrait absolument avoir été inventorié il y a une vingtaine d'années et les fiches d'inventaires devraient être disponibles pour permettre de nouveaux relevés dans le même site et comparer l'évolution. L'analyse d'images satellitales devrait aussi montrer cette évolution. Le responsable UCC est chargé de faire le suivi de cette étude.

7. Divers












- L'UCC a rencontré l'AFD (M. Diakité) et informé de l'évolution des travaux de FONABES.
- Site Web : il apparait maintenant fonctionnel. Le bandeau introductif sera changé à partir de nouvelles photos.



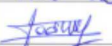












Annexe 1 : Listes de présence réunions 1 et 2

	Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel Burkina Faso – Mali – Niger UCC : Mali
---	---

Objet de la réunion :	Les personnes rencontrées lors de la mission du chef de projet au Mali	Date : 29 janvier au 02 février 2017	Lieu : Kéléya, Sido et Bougouni
		Commune	Kéléya et Sido, Bamako
		Cercle :	Bougouni

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT	LOCALITE	SIGNATURE
1	Baldi Boulouar	Poste Kéléya	74 607039	Kéléya	
2	Alidji I. Touré	Poste Kéléya	73.10.39.51	Kéléya	
3	Dramane BASSYKO	Mairie/Kéléya	74-0130-46	Kéléya	
4	Moussa Sidiy SAMAKE	Mairie	78-16-73-01	Kéléya	
5	Moussa SIDISS	chef de Cantonement	79036700	Bougouni	
6	Moulaye SidiSS	chef de Poste Eau F.	76038284	Bougouni	
7	Seydou Coulibaly	chargé d'Agence	76215001	Bougouni	
8	Coumane Christian Diano	Pupik Cercle	65643741	Bougouni	
9	Abou Nassir	Sous-Projet Bougouni	66823683	Bougouni	
10	Lamine Kone	amiat eux	78618765	Bougouni	
11	Souleymane Samake	1 ^{er} adjoint	7515.79.05	Sido	

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT	LOCALITE	SIGNATURE
12	Daouda Doumbia	Segal par interim	73.15.43.32	Sido	
13	philippe Doumbia	2 ^e adjoint	7643.30.56	Sido	
14	Jean Kone	ID-Sahel	75060144	Bamako	
15					
16	Dr. Magassouba Mahamadou	ID-Sahel	66829917	Bamako	
17	Coulibaly Fatama	ID Sahel	magass2004@yahoo.fr 76082135	Bamako	
18	Mohamed Douché	AED	74037629	Bamako	
19	Dr Amadou Kouchi	IER.	66791188	Bamako	
20	Dr Mamourou Douché	IER	76450321	Bamako	
21	Dr. Ibrahim Douché	IER	65667380	Bamako	
22	Isenengelo Guirassy	DREF/DNEF	78212832	Bamako	
23	Essaie Guirou	DNEF	76337869	Bamako	
24	Modibo Coulibaly	PLCE/BN- Pak	76461652	Gao	
25	GUINDO Abdoulaye Biné	DNEF	65636560	Bamako	
26	Soumana Jimbo	DNEF	66726100	Bamako	
27	Soumana Fofana	DNEF	66805569	Bamako	

Annexe 2 : Programme de travail de la Mission chef de projet FONABES du 29 janvier au 2 février 2017

	Dimanche 29 janvier 2017	Lundi 30 janvier 2017	Mardi 31 janvier 2017	Mercredi 01 février 2017	Jeudi 02 février 2017
Matin		Faire le point des activités : <ul style="list-style-type: none"> - SDAFC (G. Diop) - SiteWeb (A. Sarr) - SDACD Bko 	Mission à Bougouni <ul style="list-style-type: none"> - Maire de Kéléya - Maire de Sido - Chef de cantonnement de Bougouni - Rencontre maires pour préparer CFD 	Réunion matinée chez Id Sahel : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation état d'exécution avenant inventaire et élaboration PAGFS /PSG (TDR et avenant) - CR factuel et premiers résultats stocks, cartographie 	IER DNEF à 10 h
Soir	Arrivé à 18 h 35 à Bamako	Faire le point des activités suite <ul style="list-style-type: none"> - Aspects techniques études GEEDER mission 07/16, SEDR rédaction SDAFC et Id Sahel inventaires et rédaction PAGS) - Aspects Administratifs CCP 2017 signatures, tous avenants suivi mise en place financements 		Réunion bureau FONABES : Programmation des activités jusqu'à fin mars <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre CR dernière réunion UCCs à Ouaga - Restitution PAGS - Enquêtes prix C4 - Mission « harmonisation politique forestière » - Préparation lancement CFD AFD	Départ sur Ouaga à 19 h 15

Annexe 3 : Tableau 1 (rapport provisoire IdSahel) : Evaluation des ressources forestières et proposition des quotas

Commune	Massif villageois	Superficie totale du massif (ha)	Volume bois vert/hectare (m3/ha)	Volume bois mort/hectare (m3/ha)	Volume total moyen du massif (m3/ha)	Volume total du massif (m3)	Productivité du massif (m3/ha/an)	Quota théorique du massif (m ³ /ha/an)	Quota commercialisable du massif (m ³ /ha/an)	Quota annuel d'exploitation par massif (stère)
Sido	Sido	1 494	18,991	0,001	18,992	28 373,671	1,014	1,015	0,609	250,108
	Sakoro	1 607	23,176	0,065	23,241	37 349,033	1,014	1,079	0,673	282,802
	Solo	1 116	24,687	0,109	24,796	27 672,211	1,014	1,123	0,717	208,356
Kéleya	Kéleya	1 296	25,427	0,007	25,434	32962,120	1,014	1,021	0,615	189,008
	Famana	1 219	25,667	0,000	25,667	31 287,929	1,014	1,014	0,608	181,257
	Soulouba	1 008	17,850	1,026	18,876	19 026,576	1,014	2,040	1,634	410,895
Dogo	Famabougou	1 016	24,231	0,011	24,242	24 630,347	1,014	1,025	0,620	172,490
	Feretou	1 161	33,618	0,001	33,619	39 031,193	1,014	1,015	0,711	205,427
NB : 1m ³ =2,3 stères (Source : SED, Manuel d'aménagement forestier, Yves Nouvellet, Marge – CIRAD – Forêt Juin 2002.)										